Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis Administratifs

AVIS
Mairie de Taradeau

Par délibération n°D_2022_6_1 en date du 29 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette délibération a été affichée en mairie le 10 octobre 2022.

Le dossier de la révision n°1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Taradeau aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'articleL 153.22 du Code de l'Urbanisme.

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

EXTRAIT DE DÉCISION

La commission départementale d'aménagement commercial ne s'est pas prononcée dans les délais de l'article L.752-14 du code de commerce à compter de sa saisine. Elle émet un avis favorable tacite à la demande d'extension de la jardinerie-animalerie BOTANIC, sur la commune de La Seyne-sur-Mer.

La demande est présentée par la SCI DU SEDUM c°/ BOTANIC, représentée par monsieur Jean-Marc Riva, 300 rue Louis Rustin CS 44106 Archamps 74162 St-Julien-En-Genevois.

Vu pour insertion dans la presse,
Pour le Préfet et par délégation,.

Vie des Sociétés

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEN'S.

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, de débit de boissons, vente de plat à emporter, snack, traiteur; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Siège social : 23, boulevard Jean Jaurès, 83300 Draguignan.

Capital : 2 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Draguignan.

Président : Monsieur BEN SAID Mohamed, demeurant 979, avenue du Pont d'Aups, 83300 Draguignan.

Directeur général : Madame BEN SAID Yasmine, demeurant 979, avenue du Pont d'Aups, 83300 Draguignan.

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : les actions sont librement négociable.s

Mohamed BEN SAID, Le Président.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/10/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : JEK

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social : 5 000 €

Siège social : 92 Impasse Tauroentum, 83270 Saint Cyr Sur Mer

Objet social : Energies Renouvelables : travaux d'installation electrique dans tous locaux travaux de menuiserie metallique et serrurerie

Président : M. Mathieu HARRAULT demeurant 92 Impasse Tauroentum, 83270 St Cyr Sur Mer

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Avis d'Enquêtes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Sainte-Maxime

Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

Deuxième insertion

En exécution de l'arrêté du Maire du 16 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Sainte-Maxime, comprenant une évaluation environnementale, conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement et aux articles L 104-1 et suivants, L 153-19, R 104-1 et suivants et R153-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

L'enquête publique se déroulera du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022 inclus soit durant 32 jours. La clôture de l'enquête interviendra le 10 novembre 2022 à 17h.

Madame Elisabeth Varcin a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E22000043/83 en date du 11 juillet 2022.

Les pièces du dossier, incluant l'étude portant sur l'évaluation environnementale comprise dans le rapport de présentation du PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le projet de PLU arrêté le 18 novembre 2021, ainsi que le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie Annexe de Sainte Maxime (premier étage) située Place Pasteur, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés.

Un accès libre au dossier sera également garanti par un poste informatique situé à la Mairie Annexe et par deux bornes informatiques en libre accès situées en Mairie (Boulevard des Mimosas) et en Mairie Annexe.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la Ville (https://www.sainte-maxime.fr) en sélectionnant l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le(s) registre(s) d'enquête ou les adresser par écrit aux adresses suivantes : par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime et par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@ste-maxime.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie Annexe aux jours et heures suivants :

Lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h
Mardi 18 octobre 2022 de 13h30 à 17 h
Samedi 22 octobre 2022 de 9h à 12h
Mercredi 26 octobre 2022 de 13h30 à 17h
Vendredi 04 novembre 2022 de 9h à 12 h
Jeudi 10 novembre 2022 de 13 h30 à 17h

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur demande écrite adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime.

Des informations peuvent être obtenues sur le dossier soumis à enquête publique en contactant la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Tél : 04 94 79 42 45).

A l'expiration du délai d'enquête, le(s) registre(s) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur dès que celui-ci aura été notifié au Maire de Sainte-Maxime, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune (rubrique « Urbanisme »)

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie et en Mairie Annexe au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxièmes insertions.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune (https://www.sainte-maxime.fr, sélectionner l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil).

Commune de BRUE-AURIAC

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION A OBJET UNIQUE N°1 DU PLU

Par arrêté n° 22-119 du 08 septembre 2022, Le Maire de BRUE-AURIAC, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Révision A Objet Unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour le projet de valorisation du Bois de Fave en vue de son ouverture au public, incluant un projet de centrale photovoltaïque au sol.

La procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale N° MRAe2022APPACA30/3130-3131-2022APACA27/3139 en date du 21 juin 2022 est joint au dossier d'enquête publique.

Monsieur André LALOYAUX, a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E22000036/83 du 4 juillet 2022.

L'enquête se déroulera en Mairie de BRUE-AIURIAC du lundi 10 octobre 2022 à 15h au mardi 8 novembre 2022 à 17h30.

Un protocole d'accueil du public « Covid-19 » sera mis en place.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la révision à objet unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Brue-Auriac, Cours Roux de Corse 83 119 Brue-Auriac, pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie au public soit soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant www.brue-auriac.fr.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture, par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Brue-Auriac Cours Roux de Corse 83 119 Brue-Auriac Par courriel à l'adresse : plu@brue-auriac.fr

ANNONCES LÉGALES
DIVERS

Alpes-de-Haute-Provence

THEVENOT PARTNERS
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Recherche de repreneurs

Société en redressement judiciaire:
Entreprise de rénovation-construction
Cession totale ou cession de branches d'activité

Activités: Deux branches d'activité: Electricité et Isolation/plâtrerie

Siège: ORAISON (04)

Effectif: 23 salariés

Statut occupant: locataire

DATE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES: lundi 21 novembre 2022 à 13 heures

31/12/2021: CA 2 468 837 €/ REX 6 747 €

31/12/2020: CA 1 960 131 € / REX 23 256 €

31/12/2019: CA 2 320 806 €/REX 41 967 €

Toute personne intéressée est priée de se manifester par écrit auprès de l'administrateur judiciaire:

SELARL GILLIBERT & ASSOCIES- Maitre Vincent GILLIBERT
(ocarillier@thevenotpartners.eu)
Accès à data room contre signature d'un engagement de confidentialité
et lettre de présentation du candidat

(AL14336)

Var

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Sainte-Maxime
Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

DEUXIÈME INSERTION

En exécution de l'arrêté du Maire du 16 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Sainte-Maxime, comprenant une évaluation environnementale, conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement et aux articles L. 104-1 et suivants, L. 153-19, R. 104-1 et suivants et R. 153-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

L'enquête publique se déroulera du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022 inclus soit durant 32 jours. La clôture de l'enquête interviendra le 10 novembre 2022 à 17h.

Madame Elisabeth Varcin a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E22000043/83 en date du 11 juillet 2022.

Les pièces du dossier, incluant l'étude portant sur l'évaluation environnementale comprise dans le rapport de présentation du PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le projet de PLU arrêté le 18 novembre 2021, ainsi que le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie Annexe de Sainte Maxime (premier étage) située Place Pasteur, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture suivants:

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés.

Un accès libre au dossier sera également garanti par un poste informatique situé à la Mairie Annexe et par deux bornes informatiques en libre accès situées en Mairie (Boulevard des Mimosas) et en Mairie Annexe.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la Ville (**https://www.sainte-maxime.fr**) en sélectionnant l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le(s) registre(s) d'enquête ou les adresser par écrit aux adresses suivantes: par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime et par mail à l'adresse suivante: **enquete-publique-plu@ste-maxime.fr**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie Annexe aux jours et heures suivants:

- Lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- Mardi 18 octobre 2022 de 13h30 à 17 h
- Samedi 22 octobre 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 26 octobre 2022 de 13h30 à 17h
- Vendredi 04 novembre 2022 de 9h à 12 h
- Jeudi 10 novembre 2022 de 13 h30 à 17h

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur demande écrite adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime.

Des informations peuvent être obtenues sur le dossier soumis à enquête publique en contactant la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Tél: 04 94 79 42 45).

A l'expiration du délai d'enquête, le(s) registre(s) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur dès que celui-ci aura été notifié au Maire de Sainte-Maxime, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune (rubrique "Urbanisme")

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie et en Mairie Annexe au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxièmes insertions.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune (**https://www.sainte-maxime.fr**, sélectionner l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil).

(EP13981)

TPBM
TRAVAUX PUBLICS & BÂTIMENT DU MIDI

PDF TÉLÉCHARGEZ
VOTRE MAGAZINE EN PDF
CONNECTEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

WWW.TPBM-PRESSE.COM/
CONNEXION.HTML